

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 27 février 2020**

**DCM N° 20-02-27-2**

**Objet : Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet de construction d'un nouvel équipement socioéducatif à Metz Borny.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

Par délibération en date du 29 mai 2019, le Conseil Municipal a approuvé le principe ainsi que les orientations majeures et le programme détaillé du projet de construction d'un centre socioéducatif sur le secteur de Metz Borny. A cet effet, il a été décidé de recourir à un concours restreint de maîtrise d'œuvre en limitant à trois le nombre de candidats admis à concourir.

Les principales orientations retenues pour la création de celui-ci sont les suivantes :

- la construction d'un nouvel équipement sur le Grand Domaine, face à la Boîte A Musique (BAM), afin de développer un projet social et d'éducation populaire renouvelé favorisant la mixité des publics et des usages par : l'accueil des activités d'un Centre Social et d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents, l'ouverture d'un espace de coworking destiné aux associations du quartier, l'animation d'un café/restaurant associatif d'insertion intégré au projet d'établissement;
- un phasage opérationnel prévoyant le lancement de la consultation des entreprises fin 2020, la préparation de chantier de Mars à Mai 2021, les travaux à partir d'avril 2021 pour une livraison de l'équipement fin 2022 ;
- une enveloppe financière de 9 160 000 € TTC dont 6 475 000 € TTC accordés aux travaux bâtiment y compris 530m<sup>2</sup> d'aménagements extérieurs et 150m<sup>2</sup> de parvis, et intégrant l'ajout d'un café/restaurant associatif par rapport au programme initial;
- Conformément au programme, avec notamment le respect des normes PMR et l'objectif d'une certification HQE, le bâtiment d'une superficie utile de 1592 m<sup>2</sup> environ (1400 m<sup>2</sup> dans le programme initial auxquels s'ajoutent 192 m<sup>2</sup> pour le café/restaurant) comprendra :
  - des espaces conviviaux, ouverts sur le quartier propices à favoriser la rencontre des publics et à en faire véritable lieu de vie;
  - des espaces ressources pour les habitants et les associations du quartier;

- des espaces adaptés aux accueils collectifs de mineurs et à l'accueil enfants/parents;
- des espaces flexibles et polyvalents pouvant répondre à de nombreux besoins d'animation, à l'accueil de spectacles et de manifestations;
- un espace café/restaurant relié à une cuisine professionnelle avec îlot de préparation pour l'organisation d'ateliers;
- un parvis et des espaces de jeux extérieurs sécurisés pour les enfants.

Suite à un avis d'appel public à la concurrence, 50 équipes ont déposé un dossier de candidature dans les délais requis, parmi lesquelles le jury de concours, qui s'est réuni le 24 septembre 2019, a retenu les trois équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir : ABC Studio - Paul Le Quernec - Richter Architectes.

Après réception des rendus de ces trois équipes, le jury s'est réuni le 31 janvier 2020 et a émis un avis circonstancié quant au choix de l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre en procédant au classement suivant :

- 1. ABC Studio**
2. Richter Architectes
3. Paul Le Quernec

Il est rappelé qu'une indemnité de 30 000 € TTC est versée aux deux équipes de maîtrise d'œuvre non retenues, ce même montant étant intégré à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate.

Il est précisé que l'équipe dont ABC STUDIO est mandataire comprend les bureaux d'études TRIGO, LESLIE ACOUSTIQUE et ECOHAL.

Enfin, il est à noter que le projet retenu répond aux principaux axes du programme.

C'est un bâtiment d'une surface utile de 1706 m<sup>2</sup>, avec une écriture architecturale épurée témoignant d'un travail spécifique jouant de l'alternance de textures de l'enveloppe (verre, béton matricé et résille métallique). Son aspect, son implantation et son béton blanc répondent à l'architecture de la BAM. Il affiche une forte ouverture sur l'espace public le long du boulevard d'Alsace et une terrasse végétalisée qui fait lien avec le quartier.

Les différents secteurs sont positionnés autour d'un noyau de circulation central, constituant un espace pivot dans le bâtiment en raison de sa surface et de l'escalier monumental en gradin facilement appropriable par le public; la mezzanine très ouverte sur le rez-de-chaussée permet également de relier les différents espaces.

C'est également un bâtiment bioclimatique prenant en compte l'apport de la lumière naturelle, les orientations, le traitement acoustique intérieur et qui prévoit un rafraîchissement nocturne et de la ventilation naturelle avec une approche environnementale mais aussi une approche en coût global.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses décrets d'application, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU le code de la Commande Publique, pris notamment en ses articles R2162-19, R. 2162-22 et R. 2162-24,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 29 mai 2019 approuvant le programme de la construction d'un nouveau centre socioéducatif à Metz Borny et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 et les autorisations de programme identifiant les crédits destinés à cette opération,

VU la proposition de classement des projets faite par le jury réuni le 31 janvier 2020 et chargé de donner un avis quant au choix de l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération,

VU le budget réservé à ce projet et établi à 9 160 000 Euros TTC,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

**DE PRENDRE ACTE** du choix du jury de confier la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction du centre socioéducatif de Metz Borny sus rappelé à l'équipe d'architectes suivante : ABC STUDIO.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tout acte ou documents se rapportant à cette opération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 1.1 Marchés publics

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 48 Absents : 7 Dont excusés : 2

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**